



Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

645 - Co-financement d'établissements culturels

645 - Co-financement d'établissements culturels - Propositions financières - Budget primitif 2018

Rapport n° CD/2017/105

Service Chef de file :

K4 - Archives, Patrimoine, Mémoire

Service(s) associé(s) :

Résumé :

À travers l'aide que le Département apporte à Archéologie Alsace, au Mémorial de l'Alsace-Moselle et au musée Lalique, il entend favoriser une dynamique autour d'un patrimoine, d'une histoire et d'une mémoire partagés, représentatifs de l'Alsace, et indispensables au maintien du lien social.

Le présent rapport propose au Conseil Départemental de décider de l'inscription au budget primitif 2018 d'un crédit de 1 427 467,50 € pour le co-financement de ces établissements culturels.

Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	CA réalisé HT 2016	Budget Primitif voté 2017	Projet Budget Primitif 2018
D	64510	F	Archéologie Alsace	810 000,00	806 000,00	806 000,00
D	64510	I	Archéologie Alsace			
D	64520	F	Mémorial Alsace Moselle et mémoire	69 535,00	71 000,00	87 883,00
D	64520	I	Mémorial Alsace Moselle et mémoire	0,00	0,00*	13 584,50
D	64530	F	Musée Lalique	465 485,72	520 000,00	520 000,00
D	64530	I	Musée Lalique			
			TOTAL	1 345 020,72	1 397 000,00	1 427 467,50

*Lors du vote du Budget Primitif 2017 les subventions d'investissement étaient centralisées sur une seule et même ligne au niveau de l'axe 605.

Dans le contexte actuel de tensions économiques et sociales, le maintien du lien social peut-être favorisé par un important travail de mémoire, de médiation et de transmission de la mémoire et de l'histoire.

C'est pourquoi le Département entend favoriser une dynamique autour d'un patrimoine et d'une histoire partagés, indispensables au maintien du lien social. Ce lien peut être favorisé par un important travail de médiation et de transmission, pour développer la connaissance, au plus près des habitants, sur tous les territoires bas-rhinois.

Pour cela, le Département soutient en particulier trois établissements culturels :

- **Archéologie Alsace** (anciennement Pôle archéologique interdépartemental rhénan), en lien avec le Département du Haut-Rhin, pour favoriser la connaissance, au plus près des habitants, des chantiers archéologiques de leurs territoires pour mieux appréhender l'histoire de l'Alsace ;

- le **Syndicat mixte du musée Lalique**, pour favoriser l'accès à la culture et à la richesse du patrimoine départemental industriel et artistique, y compris en milieu rural ;
- le **Mémorial de l'Alsace-Moselle**, pour expliquer la diversité des situations auxquelles ont été confrontés les Alsaciens durant les conflits contemporains et la construction européenne.

L'offre de ces établissements contribue au rayonnement, à l'attractivité de l'Alsace, et au développement économique et touristique de ses territoires.

Par leur implication conjointe dans Archéologie Alsace et le Mémorial Alsace Moselle, le Département du Bas-Rhin et le Département du Haut-Rhin œuvrent pour une politique culturelle commune, au service de tous et de l'Alsace.

64510 – Archéologie Alsace

Crédits proposés au BP 2018 : 806 000 €

En 2017, le Centre de Conservation et d'Études, composante de l'établissement partagée avec l'Etat inauguré fin 2016, est entré en service régulier. L'année 2017, bien que contrastée, a été marquée par les premiers signes de reprise de travaux d'aménagement, se traduisant par un développement de l'activité de diagnostic. Par ailleurs, l'achèvement des opérations de diagnostic du Contournement Ouest de Strasbourg (COS) en mars 2017 a livré les vestiges de nombreux sites archéologiques, objet de fouilles complémentaires à conduire en 2017/2018.

Les ressources propres de l'établissement lui assurent une autonomie financière de 75 %, pour le fonctionnement. La dotation des Départements du Bas-Rhin (780 000 €) et du Haut-Rhin (520 000 €) permet d'équilibrer le Budget primitif de fonctionnement de 5,1 millions d'euros, soit environ 1/4 du budget. Cette dotation assure le financement des missions d'intérêt général de l'établissement (conseil aux aménageurs, conservation des collections, politiques éducative et culturelle, mise en valeur du patrimoine, communication et recherche), hors archéologie préventive (diagnostic et fouilles).

L'année 2018 doit permettre de conforter les perspectives d'activités à un niveau inhabituellement élevé en raison des fouilles liées au COS. Ce surcroît potentiel sera géré, le cas échéant, sur un budget supplémentaire entièrement financé par les recettes afférentes.

Archéologie Alsace conduit, par ailleurs, des actions sur des collections et des sites archéologiques dont le Département est propriétaire.

Pour 2018, il est proposé de décider d'attribuer une subvention de 26 000 € pour l'étude scientifique, la fouille, la protection et la valorisation du gisement paléolithique de Mutzig-Rain (- 100 000 ans), dont l'intérêt scientifique revêt une dimension européenne. L'approche éducative et pédagogique favorise une combinaison pluridisciplinaire originale, mêlant histoire, sciences et vie de la terre, en partenariat avec le collège du secteur. Par ailleurs, le trésor monétaire de Preusdorf, également propriété du Département, et actuellement en dépôt dans les locaux d'Archéologie Alsace, pourrait connaître en 2018 une valorisation pérenne au sein du musée historique de Haguenau.

Enfin, Archéologie Alsace participe au réseau départemental d'ingénierie publique (axe 610) et apporte ainsi une ingénierie de proximité, adaptée aux besoins des Communes et intercommunalités.

64520 – Mémorial de l'Alsace-Moselle et mémoire

Crédits proposés au BP 2018 : 101 467,50 €

Ouvert en juin 2005, le Mémorial de l'Alsace-Moselle (MAM) a pour ambition de permettre la compréhension de l'histoire de l'Alsace-Moselle, de 1870 aux lendemains de la seconde guerre mondiale.

Après dix mois de fermeture pour travaux, le Mémorial de l'Alsace Moselle a rouvert ses portes au public le 1^{er} octobre 2017. Il propose désormais à ses visiteurs un nouveau chapitre de l'histoire de l'Alsace et de la Moselle : l'Europe, dans une extension baptisée « Eu-phoria ». À la fin de l'actuel parcours enrichi en supports audiovisuels, le visiteur entre dans une ère nouvelle : celle de l'Europe. Cette partie est divisée en trois séquences : de 1945 à 1961, avec la signature du Traité de Rome en 1957, de 1961 à 1989 et la chute du Mur de Berlin et depuis 1989, de la création de l'euro au Brexit.

Le MAM est constitué en un Syndicat mixte qui regroupe la Région (50 % de la contribution statutaire), les Départements du Bas-Rhin (20 %), du Haut-Rhin (10 %), la Communauté de Communes de la Haute Bruche (10 %) et la Commune de Schirmeck (10 %), chacun participant au fonctionnement de l'établissement, qui génère également des recettes de billetterie. La fréquentation du site s'est élevée, en 2016, à près de 43 000 visiteurs (dont environ 40% de scolaires).

L'objectif du Département pour 2018 est d'accompagner cet équipement repensé dans l'adoption d'un nouveau document d'orientation stratégique, l'ouverture sur son territoire, le développement des visites du public de proximité et son intégration dans la politique culturelle générale du Département.

Dans ce but, il est proposé de décider d'inscrire 87 883 € en crédits de fonctionnement, comprenant notamment la contribution statutaire du Département au Syndicat mixte, ainsi que 13 584,50 € en crédits d'investissement. Un travail partenarial permettra de définir les modalités d'attribution de la participation départementale.

64530 – Musée Lalique

Crédits proposés au BP 2018 : 520 000,00 €

Les crédits proposés doivent permettre au Département de soutenir le fonctionnement du musée Lalique, dont l'ambition est de toucher un public toujours plus large, y compris dans des territoires éloignés des grandes villes, et de développer, partout, la culture comme vecteur de lien social, en participant au développement de ce territoire rural alsacien.

Membres du Syndicat mixte du musée Lalique, le Département et la Région financent à parité le solde du budget de fonctionnement du musée selon les statuts, les contributions de la Commune et de la Communauté de Communes étant quant à elles fixes (respectivement 10 500 € et 24 500 € annuels).

Il est proposé que la part du Département s'élève à 520 000€ en 2018 – stable par rapport à 2017, après deux baisses consécutives en 2015 et 2016.

Le musée a accueilli près de 53 000 visiteurs (dont 1635 scolaires incluant 309 collégiens) en 2016. Il représente un levier pour le développement du territoire et pour le bassin d'emploi. L'ouverture de deux hôtels restaurants (la Villa René Lalique en 2015, puis le Château Villa du Hochberg en 2016) y contribue en attirant une nouvelle clientèle. C'est un véritable panel d'offres touristiques qui est ainsi désormais disponible sur le secteur (musée Lalique, autres sites culturels, hôteliers, restaurateurs, sentier des verriers, etc.) et qui concourt à son développement économique.

Il est également proposé de décider d'inscrire 37 546,30 € de crédits en investissement (cf. rapport axe 630 – Musées investissements), qui correspondent au soutien du Département à diverses dépenses d'équipement courant du Syndicat mixte. Il s'agit d'achats amortissables ne pouvant émarger comptablement sur des crédits de fonctionnement.

En lien avec ces établissements, l'objectif 2018 du Département est de continuer de rendre accessible à tous le patrimoine et la mémoire, qui constituent l'un des fondements de l'identité alsacienne. Le sentiment d'appartenance qui unit les citoyens repose en effet sur un socle : celui de leur histoire commune.

La poursuite de cette politique est possible d'après l'article L 1111-4 du code général des collectivités territoriales.

La Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation, réunie le 13 novembre 2017, a émis un avis favorable à ces propositions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide des inscriptions budgétaires pour 2018 de l'axe d'intervention 645 - Co-financement d'établissements culturels.

Le Conseil Départemental décide également d'attribuer :

- à Archéologie Alsace, une contribution de 780 000 € pour des dépenses de fonctionnement 2018 ;*
- à Archéologie Alsace, une subvention d'un montant maximum de 26 000 €, pour la valorisation scientifique du site de Mutzig ; cette subvention sera versée sur présentation d'un rapport qualitatif et financier de l'opération ;*
- au Syndicat mixte du Mémorial de l'Alsace-Moselle, une contribution de 67 883 € pour ses dépenses de fonctionnement 2018, ainsi qu'une subvention complémentaire d'un maximum de 20 000 €, sur présentation d'un rapport financier, pour ces mêmes dépenses ;*
- au Syndicat mixte du Mémorial de l'Alsace-Moselle, une subvention de 13 584,50 € pour ses dépenses d'investissements 2018, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental et aux statuts du Syndicat mixte ;*
- au Syndicat mixte du musée Lalique, une contribution de 520 000 € maximum pour ses dépenses de fonctionnement 2018 ; cette contribution sera versée en deux fois (80% en 2018 et le solde au vu du compte administratif 2018).*

- au Syndicat mixte du musée Laliq, une subvention de 37 546,30 € pour ses dépenses d'investissements 2018, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental et aux statuts du Syndicat mixte.

Strasbourg, le 29/11/17

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY